



## Les évaluations environnementales dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique

[lien vers le diaporama](#)

Robert HÖFT

Chargé de programme sur l'évaluation scientifique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

*Dr Robert Höft est un agent chargé des affaires environnementales au sein du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à Montréal, au Canada, où il travaille depuis 2002. Ses responsabilités comprennent les évaluations scientifiques, y compris les évaluations d'impacts. Biologiste de formation, il a dirigé des travaux de terrain en Tanzanie, au Kenya et en Papouasie-Nouvelle-Guinée avant de rejoindre la Division des sciences écologiques de l'UNESCO, où il a dirigé plusieurs projets régionaux de renforcement des capacités sur l'utilisation durable des ressources végétales.*

### Résumé

Suite à deux ans de consultations intensives, la dixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté, en fin 2010, le Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020. Bien que négocié au sein de la CDB ce plan est pertinent pour toutes les parties prenantes concernées par la biodiversité y compris les autres conventions et partenaires travaillant sur la biodiversité ainsi que le secteur privé entre autres. Les évaluations environnementales, incluant les analyses d'impact et le suivi (monitoring), sont parmi les outils clés pour atteindre les objectifs de ce Plan. Trois lignes directrices formulées sous la CDB seront discutées ici : l'évaluation de l'impact tenant compte de la diversité biologique; la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales; et la diversité biologique dans les évaluations de l'impact sur l'environnement et les évaluations environnementales stratégiques dans les zones marines et côtières.